



PROVINCE DE QUEBEC
MRC DE LA JACQUES-CARTIER
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

AVIS PUBLIC RÔLE GÉNÉRAL DE PERCEPTION

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Julie Cloutier, trésorière et directrice générale adjointe de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier :

QUE conformément à l'article 503 de la *Loi sur les cités et villes*, le rôle général de perception pour l'exercice financier 2026 est maintenant complété et déposé au bureau municipal;

QU'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes aux contribuables, dans le délai imparti conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* et de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance du rôle général de perception au bureau de la ville, située au 2, rue Laurier, Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, durant les heures d'ouverture de la mairie, soit du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30, et le vendredi de 8 h à 13 h.

Donné à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier,
Ce 20^e jour du mois de février de 2026

Julie Cloutier
Trésorière et directrice générale adjointe